



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°38-2023-001

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2023

# Sommaire

## **38\_\_DDT\_Direction départementale des territoires de l'Isère / Service Logement et Construction**

38-2022-12-23-00005 - Arrêté fixant la composition de la commission  
départementale consultative des gens du voyage (3 pages)

Page 3

38\_\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de l'Isère

38-2022-12-23-00005

Arrêté fixant la composition de la commission  
départementale consultative des gens du voyage

**Arrêté préfectoral N°  
fixant la composition  
de la commission départementale consultative des gens du voyage**

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée par la loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- VU le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 modifié par le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'accueil des gens du voyage ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par les décrets 2008-162 du 22 décembre 2005 et n°2008-158 du 22 février 2008 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 19 mai 2021 portant nomination du préfet de l'Isère (hors classe) – M. Laurent PREVOST ;
- VU l'arrêté préfectoral n°38-2021-11-10-00010 du 10 novembre 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral N°38-2020-11-16 du 16 novembre 2020 relatif à la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage de l'Isère ;
- VU le courrier du 11 août 2021 de M. le président du Conseil départemental de l'Isère désignant ses représentants au sein de cette instance ;
- VU le courrier du 28 novembre 2022 de l'association des maires de l'Isère ;
- VU les consultations et les propositions formulées par les organisations et associations ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage de l'Isère,

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :** L'arrêté préfectoral N°38-2021-11-10-00010 du 10 novembre 2021 relatif à la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage de l'Isère est abrogé.

**ARTICLE 2 :** La commission départementale consultative des gens du voyage de l'Isère présidée conjointement par le préfet de l'Isère et le président du Conseil départemental de l'Isère ou leur représentant comprend :

- Le préfet de l'Isère ou son représentant
- Le président du Conseil départemental de l'Isère ou son représentant

### **Représentants des services de l'État désignés par le Préfet :**

- M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- Mme la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Isère ou son représentant
- M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ou son représentant

### **Représentants désignés par le Président du Conseil départemental :**

- Titulaire : Mme Annick MERLE, Vice-Présidente
- Suppléant : M. Vincent CHRQUI, Vice-Président
  
- Titulaire : Mme Annie POURTIER, Vice-Présidente
- Suppléante : Mme Catherine SIMON, Vice-Présidente
  
- Titulaire : Mme Martine KOHLY, Vice-Présidente
- Suppléante : Mme Sandrine MARTIN-GRAND, Vice-Présidente
  
- Titulaire : M. Cyrille MADINIER, Vice-Président
- Suppléante : Mme Isabelle MUGNIER, Conseillère départementale

### **Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'Isère désignés par l'association des maires de l'Isère**

#### **Un représentant des communes :**

- Titulaire : Mme Laurence THERY, Maire du Touvet
- Suppléant : M. Antoine REBOUL, Maire de Beaucroissant

#### **Quatre représentants des EPCI :**

- Titulaire : M. Cyril MARION, Vice-président des Portes de l'Isère
- Suppléant : M. Jean-François PILLAUD-TIRARD, Conseiller communautaire des Vals du Dauphiné
  
- Titulaire : M. Philippe MARION, Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération
- Suppléant : Monsieur Cyrille MADINIER, Vice-président de Bièvre-Est
  
- Titulaire : Mme Dominique SCHEIBLIN, Conseillère communautaire de Grenoble Alpes Métropole
- Suppléant : M. Nicolas BERON-PEREZ, Vice-président de Grenoble Alpes Métropole
  
- Titulaire : Mme Alyne MOTTE, Vice-présidente du Pays Voironnais
- Suppléant : Mme Nadine GRANGIER, Vice-présidente de Bièvre-Isère

### **Personnalités désignées par le Préfet en raison de leur connaissance des gens du voyage :**

- Titulaire : M. Arben DOMI, Coordonnateur départemental des gens du voyage
- Titulaire : M. Fernand DELAGE, Président de « France Liberté Voyage »
- Suppléant : M. Tony PEILLEX, Membre de « France Liberté Voyage »
  
- Titulaire : M. Allison LEMIERE, Membre de l'association Action Grand Passage
- Suppléant : M. Michel MATHURIN, Membre de l'association Action Grand Passage
  
- Titulaire : M. Claude DELY, Directeur Général de la Sauvegarde Isère-APMV
- Suppléante : Mme Karine ZABERER, Cheffe de service - Sauvegarde Isère-APMV
  
- Titulaire : Mme Monique RUELLE, Directrice de SOLIHA Isère-Savoie
- Suppléante : Mme Johanna SINTES, Membre de SOLIHA Isère-Savoie

### **Représentants désignés par la caisse d'Allocations Familiales de l'Isère :**

- Titulaire : Mme Florence DEVYNCK , Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère
- Suppléante : Mme Hélène AUREL, Conseillère technique de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

### **Représentants désignés par la Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord**

- Titulaire : M. Georges GOUBET, Administrateur à la Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord
- Suppléant : M. Robert MARION-GALLOIS, Administrateur à la Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord

### **Invités sans voix délibérative :**

- M. le Président de l'Établissement Public Foncier Local de Dauphiné ou son représentant
- M. le Président de l'Établissement Public foncier Ouest Rhône-Alpes ou son représentant
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- Les sous-préfets de Vienne et de la Tour du Pin ou leur représentant
- Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou son représentant
- M. le chargé de mission Chargé de mission du Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs ou son représentant (CASNAV)
- Personnels en charge de la mission « gens du voyage » au sein de la Direction Départementale des Territoires et du Conseil départemental

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire de la décision ou être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 4 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Isère et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Grenoble, le 23 décembre 2022  
Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire générale adjointe

*Signé*

Nathalie CENCIC